



6

## CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

### Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins du jeudi 11 octobre 2012 à 20 heures

L'assemblée ordinaire est convoquée par le Bureau à la demande de la Municipalité pour le 11 octobre 2012 à 20 h. à la salle communale avec l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2012 ;
- 2) Communications du bureau et de la municipalité ;
- 3) Préavis 7/12 relatif à la révision du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets ;
- 4) Préavis 8/12 relatif à la demande d'adhésion au Réseau d'Accueil de Bassins RAB ;
- 5) Préavis 9/12 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 ;
- 6) Information sur le déroulement de la motion du Conseil Régional ;
- 7) Propositions individuelles ;
- 8) Divers

Présidence : Odile Hausser  
Secrétariat : Francine Bandieri  
Scrutateurs : Robert Dutoit et Hans Rein

34 conseillers sont présents, 5 sont excusés.

La présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle donne lecture de l'ordre du jour qui sera suivi sans autre.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2012

Ce procès-verbal est approuvé sans opposition avec remerciements à son auteur.



## 2. Communications du bureau et de la municipalité

### a) du Bureau :

Il est procédé à l'assermentation de Mme Tamara Martyn. Après lecture de la promesse et serment de Mme Martyn, elle est admise au sein du Conseil et peut valablement délibérer. A partir de ce moment, 35 conseillers sont présents.

### b) de la Municipalité:

MM Vukasovic et Rastello informent sur l'avancement des chantiers en cours. Soit : chauffage à distance du Clos de la Trappe, route du quartier de la Trappe, fontaine de La Croix : travaux en cours. Fontaine de la Tillette démarrera au printemps 2013. Les travaux d'eau sous pression Bassins – La Cézille vont commencer et dureront jusqu'au printemps prochain.

M. Lohri informe sur le projet de la Fondation Copélia pour les appartements à loyer modérés. Les appartements de 3 pièces sont les plus demandés par le public. En ce qui concerne le parking souterrain, la première option consiste en un parking de 32 places pour lequel il faudrait un engagement de privés pour en louer une partie, sinon le parking sera adapté aux nombre de logements construits.

Concernant la Piscine de Bassins SA, la première assemblée générale des actionnaires sous la nouvelle forme a eu lieu le mercredi 10 octobre. Francine Bandieri a démissionné en tant que représentante du Conseil communal conformément aux statuts. Un nouveau Conseil d'administration a été élu.

## 3. Préavis 7/12 relatif à la révision du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets

Le rapport de la Commission déchetterie propose d'accepter ce préavis.

Le rapport de la Commission des finances propose également d'accepter ce préavis.

La discussion est ouverte:

Bernard Treboux demande immédiatement le renvoi du préavis à la Municipalité car il ne veut pas prendre de décision sans connaître le coût de l'opération.

La présidente demande à la Municipalité de répondre à cette question afin de poursuivre les opérations.

MM. Lohri, Matthey et Rastello donnent les informations qu'ils ont obtenues auprès de différents intervenants dans ce domaine. Le coût principal pour la Commune est la location du système de pesée qui revient à Chf. 2'000.- par mois.

La facturation des ordures ménagères est la même partout, soit au poids, raison pour laquelle le système de la taxe au poids paraît plus judicieux que la taxe au sac.

Le tarif fixé dans le préavis est basé sur les statistiques de la déchetterie depuis 1993.

Il est également répondu aux questions concernant les entreprises, les déchets carnés et les déchets provenant de l'utilisation de la Grande salle par les sociétés locales.

Après avoir obtenu ces éclaircissements, B. Treboux retire sa demande de renvoi.

La discussion générale est close

La Présidente fait adopter le règlement article par article.

Il est rappelé que les directives sont présentées uniquement pour information et sont du ressort de la Municipalité.

Au vote le préavis est accepté sans opposition.



#### 4. Préavis 8/12 relatif à la demande d'adhésion au Réseau d'Accueil de Bassins RAB

Le rapport de la Commission des affaires sociales de la petite enfance propose d'accepter ce préavis.

Le rapport de la Commission des finances propose également d'accepter ce préavis.

La discussion est ouverte:

A la question de savoir si Duillier fait encore partie du réseau, il est répondu que cela ne sera plus le cas mais que d'autres communes sont bienvenues dans le nouveau réseau le cas échéant.

La discussion est close.

Au vote, le préavis est accepté sans opposition.

Les statuts sont examinés point par point

Au vote sur les statuts, ceux-ci sont acceptés sans opposition.

#### 5. Préavis 9/12 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013

Le rapport de la Commission des finances propose d'accepter ce préavis.

La discussion est ouverte:

F. Dubois demande s'il ne serait pas judicieux de baisser les impôts puisque les frais liés aux ordures vont être mieux couverts avec le règlement adopté précédemment.

La commission des finances ne l'a pas demandé car il faut rester prudents.

D. Lohri rappelle que les comptes communaux sont tributaires de la péréquation cantonale et qu'il est nécessaire de voir l'effet du changement sur une année.

La discussion est close

Au vote, le préavis est accepté par 30 oui et 2 non.

#### 6. Information sur le déroulement de la motion du Conseil Régional

La municipalité a pris des contacts pour répondre à la motion mentionnée ci-dessus.

Actuellement, le Conseil régional est en attente d'un vote important sur le plan financier pour les communes membres et les représentants desdites communes ne sont pas motivés pour venir présenter des arguments pour une adhésion. Il est préférable d'attendre le printemps 2013. La Municipalité propose d'organiser une consultation populaire en même temps qu'une votation officielle. Les motionnaires prennent note de ces informations.

#### 7. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue dans les délais au bureau. Ce point est clos.



## 8. Divers

M. B. Treboux constate que la circulation est particulièrement difficile dans la rue du Battoir avec les nouveaux aménagements. Les véhicules descendant ne laissent pratiquement jamais la priorité aux véhicules montant. Il y aurait lieu de rappeler les règles de circulation fondamentales. M. Treboux propose d'enlever les places en zone bleue dans ce secteur. M. Rastello confirme que l'aménagement ressort spécifiquement de la zone 30 et qu'il n'y a rien à y changer.

La question est posée quant à la finition de la classe d'école pour laquelle le crédit a été voté au Conseil. Des retards dus aux entreprises sont signalés. Toutefois, cette classe sera opérationnelle en fin d'année. Certaines difficultés sont aussi apparues quant aux informations claires sur le nombre d'élèves et les modalités d'enclassement de la part de la direction des écoles.

Une intervention est faite à propos du courrier envoyé aux conseillers par M. Thierry Kramer : notre règlement sur les taxes devrait-il être modifié?

La Municipalité répond que notre règlement, accepté par le conseil en 2008, est en ordre et entériné par le Conseil d'Etat.

La prochaine séance est fixée au 13 décembre 2012.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23 heures.

Bassins, le 18 octobre 2012



Odile Hausser, présidente

Francine Bandieri, secrétaire